

# DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

## Fonds en euros

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le support d'investissement fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce support d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres supports.

### Le support d'investissement fonds en euros

Le fonds en euros est un support d'investissement proposé parmi d'autres au sein du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire, contrat collectif d'assurance vie multisupport à adhésion individuelle et facultative à versements libres.

Il est conçu et géré par MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF, société anonyme au capital de 122 000 000 €, RCS Niort 330 432 782, 50 avenue Salvador Allende, CS 90000, 79029 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Contactez-nous sur [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou au 05 49 04 49 04.

Les informations clés pour l'investisseur fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2020.

Les organismes régulateurs sont : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT** : 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### En quoi consiste ce support d'investissement ?

Le fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est adossé à l'actif général de MAIF VIE.

Les résultats de ce fonds sont arrêtés pour chaque exercice civil. L'assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A132-16 du Code des assurances. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice. Ce support d'investissement comporte une garantie du capital égale à tout moment à la somme des montants nets investis, déduction faite de tous frais afférents au contrat.

#### OBJECTIFS :

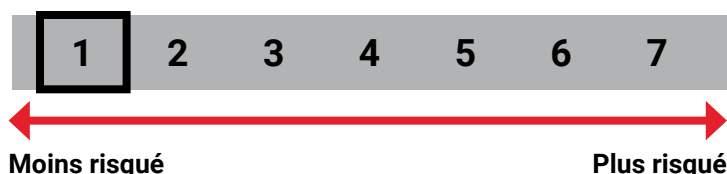
Assurance vie Responsable et Solidaire vous propose un compartiment en euros adossé à l'actif général de MAIF VIE, qui vous garantit une valorisation régulière de l'épargne. En dehors des frais ou cotisations appliqués, cette épargne ne peut jamais diminuer puisque MAIF VIE assume le risque financier en sa qualité d'assureur. MAIF est signataire des Principes pour l'investissement responsable auprès des Nations-Unies depuis 2009. Ainsi, une politique d'investissement socialement responsable (ISR) est mise en œuvre sur le fonds en euros, tout en veillant à maintenir un rendement financier performant. Le fonds en euros est investi sur des supports financiers tels des obligations d'États, des obligations d'entreprises, des fonds Actions, Obligataires, Obligations Convertibles et Monétaires, des actifs immobiliers et d'infrastructures.

#### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :

Cet investissement est destiné à des personnes souhaitant garantir et sécuriser leur capital. Ce support est destiné à des investisseurs ayant un horizon d'investissement supérieur à un an et souhaitant se constituer une épargne disponible de manière permanente. Il s'adresse à des investisseurs souhaitant prendre un minimum de risque quelle que soit leur situation professionnelle et financière.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce support par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le support enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le support durant la période minimum recommandée de 1 an. Nous avons classé ce support dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du support se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

## Scénarios de performance

Scénarios d'investissement		Sortie à 1 an
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060 euros
	<i>Rendement annuel moyen</i>	0,60 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 171 euros
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,71 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 179 euros
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,79 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 220 euros
	<i>Rendement annuel moyen</i>	2,20 %

Ce tableau donne une idée des sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant un investissement de 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter.

Les rendements affichés dans les scénarios de performance tiennent compte uniquement des frais du fonds en euros et ne tiennent pas compte des frais du contrat d'assurance.

Les scénarios présentent une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés financiers et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le support.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas faire face à nos engagements.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés du contrat.

## Que se passe-t-il si MAIF VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Lorsqu'une société d'assurance est en difficulté, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui contrôle le secteur de l'assurance, la place sous surveillance et lui enjoint de prendre toutes les mesures appropriées pour restaurer sa situation financière.

Si, malgré tout, une société d'assurance ne parvenait pas à redresser sa situation et à honorer ses engagements à 100 %, l'Autorité de Contrôle peut saisir le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) afin de protéger les assurés. La société concernée en informe chaque assuré. Le FGAP indemnise l'ensemble des épargnants de la société concernée à hauteur de 70 000 € par personne.

## Que va me coûter cet investissement (hors frais du contrat) ?

### COÛTS AU FIL DU TEMPS (HORS FRAIS DU CONTRAT)

Le tableau ci-dessous présente les coûts cumulés liés au support d'investissement lui-même pour une détention de 1 an en supposant un investissement de 10 000 €. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires (détaillés dans le tableau « Composition des coûts »). Les chiffres présentés sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Versement de 10 000 euros	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux (euros)	22 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,22 %

## COMPOSITION DES COÛTS (HORS FRAIS DU CONTRAT)

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée pour ce support d'investissement (1 an) ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

**Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an**

<b>Coûts ponctuels</b>	Coûts d'entrée	0,00 %	Ces coûts correspondent aux frais liés à l'ouverture du produit et incluent les coûts d'entrée liés aux supports d'investissement sous-jacents. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. Il se peut que vous payiez moins. Ceux-ci incluent les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	Ces coûts correspondent aux coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'issue de la période de détention minimum recommandée.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transaction de portefeuille	0,06 %	Ces coûts correspondent aux coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents.
	Autres coûts récurrents	0,16 %	Ces coûts correspondent aux frais de gestion prélevés chaque année pour gérer votre contrat et aux frais de gestion des supports d'investissement sous-jacents.
<b>Coûts accessoires</b>	Commissions liées aux résultats	0,00 %	Ces coûts correspondent aux commissions liées aux résultats et sont prélevés sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence. Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion du support d'investissement. Le cas échéant, elles sont indiquées dans le « Document d'Informations Clés » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement. Elles sont appliquées en supplément des frais de gestion.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	Ces coûts correspondent aux commissions d'intéressement. Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion d'un support d'investissement au contrat d'assurance lorsque ce fonds atteint une performance supérieure à un niveau déterminé. Dans le cas où ces commissions sont appliquées, elles sont indiquées dans le « Document d'Informations Clés » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement. Elles sont appliquées en supplément des frais de gestion.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**La durée de détention recommandée est de 1 an à compter de l'adhésion.**

Vous avez la possibilité de récupérer à tout moment tout ou partie de votre épargne de façon anticipée (rachat partiel ou total) sans pénalité contractuelle. Le rachat est soumis à la fiscalité en vigueur au moment du dénouement du contrat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de mécontentement relatif à votre adhésion, le Service Réclamations de MAIF VIE prend en charge votre réclamation pour vous donner une réponse dans les meilleurs délais. Vous pouvez le joindre :

- par courrier : Service Réclamations de MAIF VIE, 50 Avenue Salvador Allende, CS 90000, 79029 Niort cedex 9
- par courriel : [reclamations.maifvie@maif.fr](mailto:reclamations.maifvie@maif.fr)
- par téléphone : 05 49 04 49 04 de 8 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h le samedi.

## Autres informations pertinentes

Le Document d'Informations Clés du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est disponible sur le site [maif.fr](http://maif.fr).

